

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

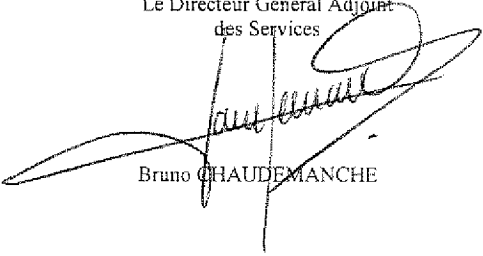
**Recrutements de
surcroûts temporaires
d'activités et saisonniers**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 26 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 juin 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI
Madame BÈLE à Madame USQUIN
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

N° DE DOSSIER : 08 D 06

OBJET : RECRUTEMENTS DE SURCROÎTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS ET SAISONNIERS

RAPPORTEUR : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 permet le recrutement de personnels saisonniers ou pour surcroûts temporaires d'activités.

Chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à Monsieur le Maire, l'autorisation de recruter ce type de personnel pour faire face à l'organisation de la Fête des Loges et répondre aux besoins saisonniers au sein du Service des Espaces Verts.

FÊTE DES LOGES

Commissaire

La Fête des Loges se tiendra du 27 juin au 17 août 2008. Afin de veiller à la bonne installation et au bon déroulement de celle-ci, le recrutement d'un Commissaire est indispensable. Sa mission s'effectuera sur 24 semaines, mais la durée réelle sera calculée au prorata en fonction de la date de recrutement.

Ses fonctions sont les suivantes :

- organisation matérielle de la Fête des Loges (instruction des demandes de place, participation à la Commission d'Attribution, préparation de la Commission de Sécurité, piquetage, mise en place de la signalisation sur le site),
- relations avec les entreprises prestataires sur le site, les interlocuteurs divers (O.N.F., Maison d'Education de la Légion d'Honneur, Police Nationale, pompiers...), les forains et le Comité Forain (accueil, installation, gestion quotidienne) avant, pendant et après la Fête des Loges,
- suivi administratif et technique (sécurité, hygiène) en liaison avec la Direction de la Vie Culturelle et des Festivités,
- interface entre les forains et les services publics,
- suivi du démontage et du nettoyage de la fête avec les forains et les prestataires.

La rémunération brute mensuelle correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs. Il percevra, en outre, l'indemnité de résidence, l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement, ainsi que 10 % de congés payés.

Accueil du public

D'autre part, afin d'assurer l'accueil et l'orientation du public ainsi que la vente des passeports à l'entrée de la Fête des Loges, il est nécessaire de recruter 4 hôte(sse)s du 27 juin au 17 août 2008. Ces personnes seront rémunérées sur la base du cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2^{ème} classe.

Ces postes seront rattachés à la Direction de la Vie Culturelle et des Festivités.

FLEURISSEMENT

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de la Ville de Saint-Germain-en-Laye aborde, au printemps, une période particulièrement chargée, notamment en matière de plantations et d'organisation des manifestations florales.

Pour mener à bien la mission de fleurissement et l'entretien des massifs et des squares, il est nécessaire, chaque année, de renforcer l'équipe des jardiniers de la Ville.

Le recrutement de 2 agents saisonniers, du 1^{er} mai 2008 au 1^{er} novembre 2008, permettra de faire face à ces travaux.

Ils seront rémunérés sur la base du cadre d'emplois des adjoints techniques et percevront le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité, Madame FRYDMAN (pouvoir à Monsieur LÉVÊQUE), Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, votant contre,

APPROUVE le recrutement d'un Commissaire de la Fête des Loges et de deux jardiniers pour le fleurissement et l'entretien des massifs et squares,

A l'unanimité,

APPROUVE le recrutement de quatre hôte(esse)s d'accueil pour la Fête des Loges,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC